



CONSEIL COMMUNAL  
YVORNE

**Procès-verbal de la séance  
du Conseil communal d'Yvorne  
du 12 septembre 2019 à 20 heures**

**Présents :** Aepli Serge, Ansermoz Jean-Luc, Barbay Alain, Bernasconi Christian, Bernasconi Yschelle, Bournoud Claude André, Conus Marc André, Engel Oriane, Glauser Claire, Gugelmann Quentin, Isoz Maxime, Kohli Charles-Henri, Maret Jean-Daniel, Merli Raphaël, Minod Ludovic, Morier Yves, Perret Alexandra, Polzer Zuzarte Annette, Stalder Guy, Tabord Diego, Wagner Susanna, Wichser Martin

**Excusés :** Allenbach Tania, Benassi Marco, Blanc Pierre-Alain, Crot Jean-Louis, Deladoey Frédéric, Dervev Nicolas, Hüttenmoser Marc, Lüthi François, Nicolier Danielle, Roux Sébastien, Suardet Martin, Verdon Stéphane

**Absent :** Turrian Sébastien

M. le Président Christian Bernasconi, ouvre la 21<sup>ème</sup> séance de la législature 2016-2021. Il salue les Conseillers et la Municipalité dont il excuse M. Michel Weibel, absent. Sont également présents : M. Francis Müller, huissier, et Mme Christelle Détraz Jaquerod, secrétaire du Conseil.

### **1. Appel**

Il ressort de cet appel que : 20 Conseillers sont présents, 12 se sont excusés et 1 est absent. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

### **2. Lecture de l'ordre du jour**

M. le Président Christian Bernasconi lit l'**ordre du jour** qui n'appelle aucune modification et **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

### **3. Adoption du procès-verbal du 27 juin 2019**

M. le Syndic Edouard Chollet indique que dans son intervention en page 7, au point 9 Divers et propositions individuelles, il fallait lire : « Si elle a pris cette décision, c'était pour éviter un accaparement des places privées du domaine communal. » et non publiques privées.

Cette correction apportée, aucune autre modification n'est demandée et **le procès-verbal est adopté à l'unanimité** des membres présents avec remerciements à la secrétaire.

#### **4. Assermentation de deux nouveaux Conseillers**

A la suite des démissions de Mme Sarah Petter et M. Charles-André Durnat, le Groupe Arc-en-ciel propose à leurs places : Mme Alexandra Perret et M. Quentin Gugelmann.

Leurs candidatures ont été appuyées par 6 personnes qui ont souscrit la liste lors des élections et ont été affichées durant 3 jours au pilier public comme le veut la procédure quand il n'y a plus de viennent-ensuite.

M. le Président Christian Bernasconi, selon l'art. 9 du règlement du Conseil communal d'Yverne, **procède à l'assermentation de Mme Alexandra Perret et de M. Quentin Gugelmann qui prêtent serment selon l'art. 5.**

**L'Assemblée compte désormais 22 Conseillers présents, 12 excusés et 1 absent.**

#### **5. Election d'un délégué du Conseil intercommunal de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA – Délégation variable)**

Au nom du PLR, M. Jean-Daniel Maret propose M. Stéphane Verdon en raison de ses connaissances et de sa formation.

**Seul candidat, M. Stéphane Verdon est élu tacitement** comme le prévoit l'art. 12 du règlement du Conseil communal. Sous les applaudissements, M. le Président Christian Bernasconi le remercie de son engagement.

#### **6. Préavis municipal no 06-2019 : Adoption du nouveau règlement sur la taxe de séjour**

Ce préavis étant joint à la convocation, les Conseillers ont donc pu en prendre connaissance.

Au nom de la Municipalité, M. Alain Bassang précise que *ce préavis vise l'adoption d'un nouveau règlement pour la perception de la taxe de séjour dans le but de simplifier la perception de la taxe tant au niveau de l'administration que des personnes chargées des encaissements ou encore des bénéficiaires de subventions. Il a également pour but que la partie administrative repose dorénavant sur une base réglementaire solide suite à plusieurs interrogations d'assujettis au cours des derniers mois. Le règlement a été rédigé sur la base du règlement-type fourni par le Canton et a été soumis à l'examen préalable du service des Communes et du logement conformément à la procédure. Comme vous avez pu ou pourrez le constater à la lecture des nouveaux tarifs, le but de la Municipalité n'est pas d'augmenter le revenu de la taxe. Les sommes encaissées seront en l'occurrence d'un ordre similaire à celles des dernières années. Par contre, nous bénéficierons d'une plus grande marge de manœuvre pour l'attribution d'aides et pour le financement de manifestations ou associations d'intérêt touristique au niveau local ou régional, ATALC ou Marchés d'Yverne par exemple, puisque le produit net de la taxe devra être affecté, après déduction des frais d'administration, environ 10%, à des dépenses profitant de manière prépondérante aux hôtes de notre village.*

M. le Président Christian Bernasconi remercie M. Alain Bassang pour ses précisions et donne la parole à l'Assemblée.

M. Jean-Daniel Maret demande quel est le produit actuel de la taxe.

- M. Alain Bassang précise que, selon l'estimation communiquée dans le préavis, le revenu actuel de la taxe est de Fr. 30'000.00/an et que, avec le nouveau calcul, le total de la perception sera également de Fr. 30'000.00. Si le montant ne change pas, l'administration en sera simplifiée.

En l'absence d'autre question, M. le Président clos la discussion et indique que le règlement sera soumis à la Commission ad-hoc pour étude et rapport lors du prochain Conseil. Les Conseillers intéressés à faire partie de la présente commission sont priés de s'annoncer auprès de la secrétaire en fin de séance. Il rappelle que, en l'absence de volontaire(s), le bureau se chargera de les désigner.

## **7. Préavis municipal no 07-2019 : Arrêté d'imposition 2020**

Ce préavis étant joint à la convocation, les Conseillers ont donc pu en prendre connaissance.

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic Edouard Chollet indique que, *sans surprise, l'arrêté d'imposition 2020 est un copier-coller de l'édition qui a court actuellement mais, en deux mots, il pense intéressant de donner le contexte un peu au-delà de ce qui se trouve dans le préavis :*

- *La fixation du taux d'imposition nécessite la prise en compte de quelques éléments conjoncturels tout d'abord puisqu'elle intervient dans une situation conjoncturelle qui est qualifiée pratiquement partout en Suisse de timide voire morose. En ce qui concerne la situation internationale, les Etats-Unis et la Chine ont une influence importante, leurs relations commerciales impactant l'économie mondiale, européenne, suisse et également vaudoise bien que, sur le plan vaudois, il faille relever que la croissance existe, même si elle est timide puisqu'elle est d'1,6 % en 2019 jusqu'à présent et que les spécialistes l'estiment à 1,5 % pour l'année prochaine.*
- *Pour la Commune d'Yverne, ce qui compte principalement est l'économie viti-vinicole qui, sans le cacher, n'est pas spécialement bonne. La Municipalité est donc d'avis que la prudence s'impose et qu'il faut modérer ses attentes fiscales du côté de la viticulture. L'an passé, l'économie viti-vinicole vaudoise a enregistré une hausse importante des volumes mais aussi des prix, ce qui est assez paradoxal et a entraîné une hausse du chiffre d'affaires. Pourtant, les stocks sont là (ils seraient au bas mot de 18 mois actuellement) ce qui influence les prix à la baisse. Les quotas de Chasselas sont annoncés en baisse de 7 % pour les prochaines vendanges, ce qui est bien, mais on ne peut dire si cela sera suffisant. Aussi, dans l'appréciation fiscale de la situation, il ne faut pas surestimer la vitalité de la branche ; une branche qui nous intéresse bien évidemment, puisqu'il s'agit de la principale branche de l'économie vuargnéranne.*
- *La Municipalité a répété depuis le début de la législature qu'il fallait se laisser le temps d'apprécier la hausse d'impôts de 3 points introduite en 2017. Maintenant que le bouclage du 3<sup>e</sup> exercice approche, il s'agira de faire un travail sérieux et de voir si ce taux correspond effectivement à nos projets communaux et à la situation fédérale. Notre intention n'est pas de jouer au yoyo, ni à la hausse mais pas non plus à la baisse, d'autant qu'il a été constaté que la plupart des projets d'augmentation du coefficient fiscal intervenus après le nôtre se sont presque tous heurtés à des refus, soit au stade du Conseil communal soit au stade de la population par le biais d'un référendum. Aussi, il faut rester prudents.*
- *A ce jour, étant donné d'une part le calendrier établi par l'Etat de Vaud qui nous oblige à lui communiquer l'arrêté d'imposition pour le 30 octobre, et d'autre part le système actuel d'examen en deux temps des préavis au Conseil, il n'est pas possible de présenter le taux d'imposition 2020 projeté en regard du budget. Pourtant, la Municipalité s'engage évidemment à présenter un budget qui vise l'équilibre et tient compte des investissements et des projets à réaliser.*
- *Compte tenu de ces derniers et de la situation existante, l'avis de la Municipalité est de ne pas se priver de recettes. Une attitude responsable est donc de mise par rapport aux choix financiers que la Municipalité proposera de valider ; choix qui pour certains sont impératifs.*

- *Un accord est récemment intervenu entre le canton de Vaud et les communes, c'est-à-dire l'AdCV Association de Communes Vaudoises et l'UCV Union des Communes vaudoises, s'agissant de la clé de répartition du financement de l'AVASAD Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile. A savoir que l'AVASAD fonctionne avec une enveloppe globale s'élevant à Fr. 370 millions en 2018. Pour la part publique, l'Etat assumait en 2017 le 45 % du financement et les communes 19 %. Pour la part privée, 28 % était à la charge des assurances et le solde payé par les bénéficiaires de prestations. Dès 2020, la totalité de ce financement sera assumé par l'Etat de Vaud dont Fr. 80 millions qui étaient à la charge des communes. Pour ces dernières, donc pour Yverne, cela représente 2.5 points d'impôt sur les personnes physiques et morales soit approximativement Fr. 95.00/habitant voire Fr. 97.00 l'an prochain. Si le transfert est neutre pour le contribuable, il ne l'est pas pour chaque commune prise individuellement, puisque la diminution de la charge est calculée en francs par habitant, mais la diminution des recettes en points d'impôt, lequel n'a pas le même poids dans chaque commune. Aussi, cette bascule peut être plus ou moins avantageuse selon la commune. Le principe général veut que les grandes villes avec un point d'impôt bas soient avantagées par rapport aux petites villes avec un point d'impôt élevé. L'AdCV et l'UCV ayant perçu le problème, elles ont obtenu de le lisser via 3 aménagements de la part de l'Etat : le 1<sup>er</sup> est le report de cette bascule de 2019 à 2020, le 2<sup>e</sup> est le maintien des communes dans la gouvernance de l'AVASAD, le 3<sup>e</sup> est de laisser un point d'impôt sur les 2.5 en faveur des communes : ce point d'impôt fonctionnant comme une garantie de la neutralité fiscale de cet accord. Aussi, la diminution des recettes pour l'entier des communes a été calculée à 1.5 point d'impôt au lieu de 2.5 points. A savoir encore qu'il n'y a pas d'obligation légale de répercuter ce 1.5 point d'impôt sur le coefficient de chaque commune ; ce choix leur étant laissé mais en sachant que, dans la région, la plupart des Municipalités avoisinantes ont choisi de proposer de ne pas le répercuter.*

Aussi, la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition inchangé pour les raisons suivantes :

- *Nous avons obtenu 3 points d'impôt supplémentaires, et nous sommes conscients de l'effort que cela représente. Nous avons aussi apprécié le flair de la commission des finances dans ce domaine puisqu'elle avait recommandé non pas seulement 2, comme le suggérait la Municipalité, mais bien 3 points d'impôt en plus.*
- *Nous n'avons pas encore le recul nécessaire sur les effets de cette hausse mais, si nous baissions maintenant les impôts, nous serons « comme un bateau ivre », baissant ou montant le coefficient au gré des dépenses projetées. Dans ce sens, le contribuable, qui doit également faire son propre budget, ne pourrait être que mécontent d'une telle navigation à vue.*
- *Nous considérons qu'il serait irresponsable de ne pas attendre un délai suffisant pour apprécier la situation fiscale de notre Commune, ce d'autant que l'effet de la bascule de l'AVASAD doit se mesurer sur une période de 4 ans.*
- *Il est aussi rappelé que le coefficient fiscal ne saurait être considéré comme un ascenseur qui aurait plus de facilité à descendre qu'à monter, encore moins dans la situation financière qui est la nôtre.*
- *Nous avons des projets impératifs pour certains, voire même vitaux pour d'autres tels :*
  - *la sécurisation de la zone Pré de l'Oie-Châble Rouge contre les chutes de pierres et les inondations ; sécurisation qui a certes un coût mais dont les travaux sont obligatoires.*
  - *la 1<sup>e</sup> étape de mise en œuvre du plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) va commencer prochainement avec un préavis à ce sujet. Il s'agit là d'assurer l'approvisionnement en eau du hameau de Versvey dont les infrastructures sont actuellement obsolètes ; ce qui est une situation d'urgence.*
  - *la réalisation de la place du Torrent, vieux rêve de la Municipalité et de la population, qu'il serait souhaitable de concrétiser dans les prochaines années.*

- *La marge d'autofinancement de notre commune est d'un demi-million de francs approximativement et ne permettra pas de financer ces investissements sans passer par un emprunt. Il est donc important de continuer de conduire une politique de perception fiscale et d'économie en parallèle, ceci de manière extrêmement rigoureuse.*
- *En outre, nous pouvons nous réjouir du fait que, si la marge d'autofinancement était deux fois plus élevée il y a 6 ans, elle était négative d'un demi-million il y a 3 ans, un résultat corrigé aussi grâce à cette politique financière rigoureuse.*
- *A savoir également que les réformes fiscales portant sur les personnes morales (RIE III Vaud) et RFFA (Confédération) sont entrées en vigueur, mais leurs effets sur les recettes fiscales ne pourront pas être évaluées pour des raisons comptables avant 2021. Il faut aussi préciser que, puisque le Canton de Vaud a introduit cette réforme avant qu'elle n'ait été imposée par la Confédération, il doit recevoir et reverser aux communes un montant de correction assez substantiel mais qu'il est difficile d'évaluer à ce jour pour chaque commune. En effet, une compensation fédérale de 34 millions de francs est attendue pour compenser l'entrée en vigueur anticipée de la RIE III, et 16 millions supplémentaires suivront en raison de la suppression des statuts spéciaux de certaines multinationales étrangères.*
- *En 2020, nul ne saura quel sera le montant de la facture policière. A ce jour, cette charge avoisine les Fr. 130-140'000.00 mais une hausse linéaire est constatée depuis plusieurs années.*
- *Le montant de la facture sociale est également une question en suspens. Aujourd'hui, elle représente un montant de 850 millions de francs (½ à la charge du Canton et ½ à la charge des communes) alors qu'elle était de 250 millions de francs il y a 15 ans, soit une hausse de 240 %. Un projet est en cours visant à laisser l'entier de ces coûts à la charge des cantons ; il impliquerait une contrepartie fiscale de 10 points d'impôt à la charge des communes. Les travaux relatifs à cette question reprendront en octobre-novembre 2019 entre l'UCV, l'AdCV et l'Etat de Vaud et, là aussi, les incertitudes actuelles nous obligent à une certaine prudence. Pour mémoire, depuis 2004, soit depuis l'entrée en vigueur de ce système, les communes ont contribué à la facture sociale à raison de 3.2 milliards de francs, ce qui explique en partie la situation précaire dans laquelle certaines se trouvent.*

M. le Syndic Edouard Chollet, après avoir passé en revue les investissements primordiaux, les changements législatifs qui vont être introduits ainsi que des bascules de répartition qui nous attendent dans les prochaines années, et en tenant compte du fait que l'exercice 2018, avec le même taux d'imposition, n'a pas été aussi mauvais qu'il n'y semblait, sans avoir été éblouissant pour autant, recommande à l'Assemblée d'autoriser la Municipalité à continuer à faire voile avec la même intensité.

M. le Syndic Edouard Chollet s'excuse pour la longueur de son intervention mais trouvait important de nous rendre attentifs à tous ces points.

M. le Président Christian Bernasconi donne la parole à l'Assemblée.

Mme la Conseillère Susanna Wagner demande si, en lien avec la gratuité de l'école, la prise en charge des camps et sorties scolaires fait partie de la facture sociale ou est du ressort de l'organisation intercommunale pour l'école.

- M. le Syndic Edouard Chollet remercie Mme Wagner pour sa question. En effet, désormais, les frais de sorties scolaires au sens large (voyages d'études et autres) seront assurés par les communes au-delà d'un forfait de Fr. 16.00 imputable aux parents. M. Chollet précise donc que, dans le cas présent, le canton prend à sa charge les fournitures scolaires mais bascule les frais des courses d'école sur les communes. Ce montant, qui ne peut être évalué en l'état pour Yverne, ne devrait cependant pas avoir de grande influence sur le budget.

En l'absence d'autres questions, ce préavis est soumis à la commission des finances pour étude et rapport lors de la prochaine séance du Conseil.

## 8. Communications du bureau

M. le Président Christian Bernasconi informe l'Assemblée que :

- aucune démission ne lui est parvenue.
- pour les Elections fédérales du 20 octobre 2019, afin de renforcer le bureau lors du dépouillement, nous recherchons d'ores et déjà 10 conseillers. Les volontaires peuvent s'annoncer à la secrétaire à la fin de ce Conseil. Le cas échéant, le bureau se chargera de désigner des personnes.
- de nombreuses manifestations font vivre notre village. Il invite tout un chacun à y participer.
  - Pour rappel, le 5 octobre prochain à 18h53, aura lieu le mérite vuargnéran sur la place du Torrent.
  - La Fête au village s'approche gentiment. M. le Conseiller Jean-Luc Ansermoz en préside le comité d'organisation.
- En raison de la tenue de la séance d'information sur la modification des statuts de la protection civile du district d'Aigle, la prochaine séance du Conseil est anticipée au mercredi 9 octobre 2019 à 20 heures. Les séances suivantes restent inchangées soit les 21 novembre et 12 décembre 2019.

## 9. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Isabelle Derégis informe que des mesures ont été prises concernant le stationnement dans le quartier des Rennauds.

- La 1<sup>e</sup> est le marquage de 3 places blanches situées au lieu-dit en Courtenaux. Pour rappel, il y a quelques mois, une équipe sanitaire a rencontré des difficultés d'accès alors qu'elle portait secours à un citoyen. Il était donc plus que nécessaire de prendre cette mesure et, en raison de la configuration des lieux, il n'a pas été possible de marquer plus de places. Pour les conditions d'utilisation, elles sont identiques aux places sous le collège soit 3 heures au maximum et libre de 19h à 8h.
- La 2<sup>e</sup> est la redéfinition des places situées vers le cimetière. Après observation, il a été constaté que ces places sont majoritairement utilisées par des habitants du quartier. La Municipalité a donc décidé de mettre 2 places de parc en location pour des habitants du quartier puis de réserver, durant la journée, une place de parc pour les visiteurs. Trois personnes se sont intéressées aux deux places en location dont l'attribution a été effectuée après tirage au sort. Il aurait été aisé d'agrandir ce parking mais la zone viticole où est située cette parcelle ne permet pas ce genre d'aménagement. Dans le cadre de la révision du plan d'affectation communale, la possibilité de créer une zone dont l'affectation permettrait d'étendre le parking le long de la route est étudiée.

M. le Syndic Edouard Chollet nous transmet deux informations :

- La Municipalité a décidé d'électrifier la halte des TPC située au Clos de l'Ombren afin que, pour le confort des usagers, elle puisse être éclairée. Un délai à Noël a été fixé pour ce faire.
- Ce samedi dès midi, un cortège mené par la fanfare et formé d'une grande partie des acteurs-figurants du Chablais à la Fête des vigneronns se formera depuis la Grappe pour descendre aux Glariers. Il s'agit d'une initiative conjointe des communes d'Aigle et d'Yvorne afin de remercier et rendre hommage aux quelques 400 acteurs-figurants chablaisiens dont environ 300 ont répondu présent pour cette journée.

## 10. Divers et propositions individuelles

Mme la Conseillère Susanna Wagner indique que sur les Maisons Neuves et sur le Boulevard, aucun contrôle n'a encore été effectué quant au parquage. Néanmoins, elle remarque que quelques voitures sont systématiquement en dehors des cases et elle se demande s'il n'est pas possible qu'un message vienne de la commune afin de régler ce point.

- Mme la Municipale Isabelle Derégis remercie Mme Wagner pour sa remarque et répond que, contrairement à ce qui peut être pensé, des contrôles sont effectués aux Maisons neuves et quelques véhicules ont déjà eu une amende notamment pour le parquage hors-case sur le Boulevard.

M. le Conseiller Jean-Luc Ansermoz communique deux informations :

- Il lui semble que c'est maintenant la 2<sup>e</sup> fois que le courrier par rapport au Conseil arrive hors délai soit au-delà des 5 jours ouvrables. Le courrier a été reçu le samedi et, à la lecture faite par M. Ansermoz de l'art. 49 du règlement du Conseil, ce dernier estime que le bureau est *hors jeu*. Pour M. Ansermoz, si le contenu n'était pas énorme, le courrier devrait être envoyé plus rapidement.
  - M. le Président Christian Bernasconi remercie M. Ansermoz pour la remarque.
- Lors de l'inauguration de la renaturation du Grand Canal, il y avait un stand qui parlait des plantes invasives dans le Canton de Vaud ; thème ayant interpellé M. Ansermoz puisqu'il a suivi récemment un cours à ce sujet. Il relève donc que, dans certaines communes, l'interdiction de ces plantes invasives dans les aménagements extérieurs des nouvelles constructions figure dans le règlement du plan d'affectation et de la Police des constructions. Il pense que cela serait une idée à prendre lors de la révision du règlement. De plus, M. Ansermoz suggère que cette liste soit ajoutée au site Internet dans le chapitre Environnement. Selon lui, certaines de ces plantes sont déjà présentes dans nos vignes ou aux abords de nos routes.
  - M. le Municipal Alain Bassang confirme que la Municipalité a pris note de cette remarque et que le nécessaire sera fait.

Mme la Conseillère Yschelle Bernasconi souhaite compléter l'intervention de M. Jean-Luc Ansermoz. Elle suggère qu'en plus d'une liste de plantes à ne pas utiliser, il serait souhaitable qu'une liste des plantes favorisant la faune locale soit également disponible.

M. le Conseiller Jean-Luc Ansermoz précise que toutes les informations sur les plantes invasives peuvent être trouvées sur le site de la DGE.

Concernant le point 5 de l'ordre du jour, M. le Conseiller Jean-Daniel Maret souhaite savoir si le Conseil intercommunal de l'AERA fonctionne sur le même système que la délégation au stand des Grandes Iles d'Amont. Il relève le cas d'une assemblée générale lors de laquelle le Municipal et le délégué d'une même commune étaient tous deux absents ; cette situation avait amené le renvoi pur et simple de l'assemblée. M. Jean-Daniel Maret souhaite donc savoir s'il est nécessaire de nommer un remplaçant au délégué.

- Mme la Municipale Isabelle Derégis répond que, selon la loi sur les communes, ce système fonctionne comme un Conseil communal où les conseillers n'ont pas de remplaçant. Dans l'éventualité où le quorum ne serait pas atteint, les conseillers présents n'ont d'autre choix que de rentrer à la maison.

**Il n'y a plus d'intervention**, M. le Président Christian Bernasconi remercie l'Assemblée de sa participation et **clôt la séance à 20h55**.

Le président :

Christian Bernasconi

La secrétaire :

Christelle Détraz Jaquerod